

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service Informatisation des Collèges
11437

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Subventions aux collèges publics et privés du département pour l'acquisition de ressources numériques dans le cadre du plan Charlemagne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges, et afin de permettre à chaque utilisateur de s'approprier l'outil informatique, le Département accompagne les collèges sur le déploiement du numérique.

Le Département souhaite notamment participer au développement du numérique éducatif, avec l'ambition d'un déploiement progressif des manuels numériques et d'en faciliter l'accès.

Le recours au manuel numérique présente une plus-value pour :

- l'allègement des cartables ;
- faire de la tablette des élèves un véritable auxiliaire pédagogique sur lequel seront installés manuels et autres ressources en permettant la production, mutualisation et échange des contenus entre collégiens et équipes éducatives ;
- assurer la continuité pédagogique entre les collèges et le domicile ;
- faire évoluer les pratiques pédagogiques grâce à l'interactivité possible et l'enrichissement des ressources avec différents types de médias.

Des collèges publics et privés font spontanément des demandes pour que leur soit accordée une subvention pour l'acquisition de manuels numériques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

